

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 6 novembre 2019***

 **Compte rendu du Conseil des ministres**

**Ouverture de la pêche aux trocas à Uturoa, Tumaraa, Taputapuatea et Tahaa**

Le troca est un coquillage introduit en Polynésie française depuis 1957, qui est protégé par une interdiction de pêche permanente sauf pendant les campagnes de pêche autorisées par le Pays.

Cette année, suite aux demandes formulées par les municipalités concernées, la pêche aux trocas sera donc ouverte dans les communes suivantes : Uturoa, Tumaraa, Taputapuatea et Tahaa.

Sous l’égide des comités de surveillance des espèces animales marines et d’eau douce, la période de pêche est prévue du 11 novembre au 6 décembre 2019 inclus et la vente des coquilles du 7 au 31 décembre 2019 au plus tard.

Seuls les pêcheurs issus des communes concernées respectivement et recensés auprès des Comités de surveillance et de gestion seront autorisés à pêcher, et ce dans la limite du quota attribué à leur commune et selon les conditions définies par les comités.

Les coquilles, vidées, nettoyées et séchées, dont la taille est comprise entre 8 et 11 cm, seront proposées à la vente à des négociants. La plupart d’entre elles seront destinées à l’export et finiront en boutons de vêtement. La récolte prévisible pour cette campagne de pêche de trocas est plafonnée à 155 tonnes pour une valeur marchande estimée à près de 30 millions Fcfp pour les populations concernées.

**Sept projets d’investissement d’entreprises soutenus par le Pays**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l’investissement, le Pays a instauré deux dispositifs d’aide aux entreprises :

* La première mesure porte sur une aide à l’équipement des petites entreprises (AEPE) afin de les accompagner dans leur projet de création ou de développement de leur activité ;
* Le second dispositif instaure une aide pour la création et la revitalisation des petits commerces et des restaurants (APCR) afin de les accompagner dans leur projet d’amélioration de l’attractivité de leurs points de vente ou de restauration en Polynésie française.

Le Conseil des ministres a autorisé l’attribution de 20 320 000 Fcfp d’aides financières afin de soutenir 7 entreprises pour un investissement total de 71 384 346 Fcfp. Ce soutien du Pays permettra la création de 13 emplois dans différents secteurs d’activités tels que la restauration, le commerce alimentaire de proximité, la création graphique, la miroiterie, la maintenance navale, l’affrètement de marchandises ou l’excursion nautique.

**Logement : point d’étape et perspective des actions partenariales locales et nationales**

Le ministre du Logement et de l’aménagement du territoire a fait un point d’étape sur l’actualité du secteur de l’habitat et notamment le lancement de l’élaboration de la stratégie habitat du 11 octobre dernier qui a mobilisé plus d’une centaine de personnes : les présidents du Pays, de l’Assemblée de Polynésie française et du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française, le Haut-commissaire de la République, les élus de l’assemblée, des membres du gouvernement, de nombreux maires et élus municipaux, les représentants des socioprofessionnels du secteur, de la société civile et des associations.

Les travaux d’études d’élaboration de la stratégie habitat sont désormais engagés jusqu’à la fin de l’année 2020 et vont se dérouler dans chaque archipel pour un diagnostic de la situation de l’habitat, des priorités qui en découlent et convenir du cadre de la politique publique de l’habitat et de sa programmation pluriannuelle pour la période 2020 – 2030.

Par ailleurs, le ministre a tenu à faire un point sur les actions partenariales développées ces deux dernières années avec les principaux partenaires nationaux du secteur de l’habitat, de l’aménagement et de la ville, mais aussi avec le chargé de mission Outre-mer à Matignon et les ministères nationaux en charge du logement, de l’action et des comptes publics et des outre-mer. Des relations professionnelles régulières sont désormais bien établies avec l’Union Sociale pour l’Habitat, le Conseil général de l’environnement et du développement durable (CGEDD), l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH), avec la Fédération nationale SOLIHA œuvrant dans le domaine de la rénovation de l’habitat privé et la lutte contre l’habitat précaire ainsi qu’avec le groupe « Action Logement » en matière de financement du logement des salariés dans le cadre du Plan logement outre-mer. Ces échanges réguliers ont été l’occasion de mieux faire connaître les initiatives prises et les actions concrètes de partenariat utiles à la Polynésie française. Ainsi plusieurs missions d’appui et de rencontres au plan local sont prévues d’ici à la fin de l’année :

* Un appui technique de la fédération SOLIHA (11 au 28 novembre) dans le domaine de la rénovation du parc de logements privés, cœur de métier de cette fédération nationale regroupant 150 structures locales adhérentes spécialisées, en métropole et en outre-mer. Cette mission vise à partager des retours d’expériences et échanger sur la situation de l’habitat privé en Polynésie et sur les mesures à prendre en matière de traitement de l’habitat privé dégradé.
* La poursuite de l’élaboration d’un plan de lutte contre l’habitat indigne (12 au 29 novembre) programmée avec le CGEDD. Soraya Daou, en charge des questions d’habitat indigne au CGEDD interviendra dans le cadre de travaux techniques sur les approches de traitement de l’insalubrité et d’habitabilité de l’habitat.
* Un séminaire d’appui technique au programme de rénovation urbaine (début décembre 2019) Ce séminaire organisé en partenariat entre le Syndicat Mixte du Contrat de Ville et la DHV, avec le soutien de l’Ecole de la Rénovation Urbaine (entité fédérée au sein de l’USH) porte sur la gestion des projets de rénovation urbaine à l’attention des services et établissements du Pays, des communes et de l’Etat, ainsi que des partenaires associatifs.
* La visite du président du Groupe Action Logement : Bruno Arcadipane a tout récemment confirmé l’intérêt d’un partenariat avec la Polynésie française dans le cadre de la mise en place du « Plan d’Investissement d’Avenir - PIV » mobilisant 9 milliards d’euros au plan national, dont 1,5 milliards en outre-mer pour financer le logement des salariés. La Polynésie française est partie prenante du plan logement outre-mer.

**Voyage de préparation des candidates à Miss France 2020**

Un point sur le soutien et le partenariat de la Polynésie française à l’organisation du voyage de préparation des candidates au concours de Miss France 2020, qui se tiendra en décembre prochain, a été présenté en Conseil des ministres. Ce partenariat fait suite à l’élection de Vaimalama Chaves, Miss Tahiti 2018, au titre de Miss France 2019.

La convention de partenariat a été signée le 1er octobre dernier avec le comité Miss France, Air Tahiti Nui (transporteur officiel), le groupe Intercontinental – Polynésie française (hébergeur officiel) ainsi que Tahiti Tourisme. Les 30 candidates arriveront le soir du dimanche 17 novembre à l’aéroport de Tahiti-Faa’a, avec l’équipe technique du comité Miss France ainsi que des médias français, soit une délégation de 75 personnes. Ils séjourneront en Polynésie française jusqu’au 26 novembre. Une conférence de presse est prévue le lundi 18 novembre, de 10 h à midi, à la Présidence de la Polynésie française. A cette occasion, le comité Miss France présentera les candidates lors d’un défilé ouvert au public. Les candidates à l’élection de Miss France participeront aussi à une soirée caritative organisée par l’association « Les Marraines de Tahiti », prévue le 19 novembre à l’hôtel l’InterContinental Tahiti.

Il s’agit ainsi de surfer sur le succès de Miss France pour accompagner la visibilité de la destination sur le marché métropolitain. Pour cela un programme mettant en valeur la diversité culturelle des îles, la beauté des paysages et de l’environnement ainsi que la particularité océanique de Tahiti et ses Îles a été concocté. Les candidates et les médias pourront ainsi apprécier des prestations de danses pa’umotu à l’arrivée, de danses marquisiennes durant leur séjour à Tahiti ainsi que de ‘ori Tahiti. Des activités culturelles et de sensibilisation à l’environnement seront aussi organisées. Durant leur séjour les candidates seront évaluées sur leur prestance, leur culture générale et leur condition physique. Le voyage sera couvert par 9 médias qui produiront des images et articles sur la préparation des candidates ainsi que la destination.

**Tournage du jeu « La Carte aux trésors » en Polynésie**

Un voyage de repérage a été organisé du 18 au 26 août derniers. Ce déplacement de la société Adventure Line, producteur de l’émission, a permis d’identifier les sites et prises de vues pour le tournage de l’émission prévu d’ici la fin de l’année. La production a été satisfaite de ce premier déplacement avec des techniciens de France 3 et la chaîne se réjouit pour sa part de pouvoir diffuser cette émission à l’antenne au printemps 2020. Dans le jeu la « Carte Aux Trésors », 2 candidats s’affrontent au cours de 4 énigmes pour tenter de décrocher un trésor. Ces 4 énigmes permettent de faire 4 focus sur la zone de jeu déterminée. Pour se déplacer les 2 candidats ont à leur disposition un hélicoptère et doivent se faire aider par la population locale. L’émission se déroule en 3 parties chronométrées et, lors des phases de jeux, l’émission est rythmée par des reportages sur la région visitée. En termes d’audience et d’impact audiovisuel, la « carte aux trésors » représente une moyenne de 3 millions de téléspectateurs plaçant l’émission comme le programme le plus performant de la case « mercredi 21 heures » sur France 3. L’émission est présentée par l’animateur Cyril Féraud. C’est un public familial qui constitue la majorité des téléspectateurs avec également une bonne audience sur la tranche des 10-24 ans.

A émission exceptionnelle, dispositif exceptionnel, une zone de jeu immense est ainsi prévue pour présenter au public un large aperçu de l’archipel de la Société et faire découvrir les charmes, la culture et les spécificités de ses différentes îles. L’équipe se compose de 26 personnes venant de métropole (animateur, candidats, cadreurs vidéo, ingénieurs du son, ingénieurs vision, logisticien, direction de production et chargés de production, rédacteur en chef et auteur, régisseur général) et de 11 personnes recrutées en Polynésie (fixeur, régisseurs, maquilleuse, pilotes, techniciens, pilote bateau et matelot). Les équipes sont transportées par Air Tahiti Nui, partenaire exclusif de l’émission. Les 3 hélicoptères sont loués à Tahiti Nui Helicoptères, les transferts inter-îles étant effectués par Air Tahiti.

Ce partenariat participera grandement à la visibilité et la promotion de la destination en métropole. Les voyagistes français confirment que ce type de production participe à l’augmentation des demandes de réservation. Compte tenu des audiences de l’émission, de sa notoriété, il s’avère qu’à l’issue des diffusions les régions mises en valeur ont constaté à la fois une hausse des fréquentations des sites web consacrées à la zone visitée, une hausse des demandes d’information auprès des sites présentés dans l’émission, une hausse des réservations et visites sur les sites touristiques concernés et une hausse des réservations hôtelières.

**Mission d’accueil et d’information de Tahiti Tourisme – Fare Manihini**

Le département des opérations locales du Tahiti Tourisme a évolué en direction des opérations locales en fin d’année 2017, considérant l’importance du marché local et pour permettre au groupement d’assurer au mieux ses missions telles que : accueillir, orienter et informer les visiteurs, promouvoir la destination en Polynésie française, animer la vie locale tout au long de l’année par la création, production ou le soutien à l’organisation d’événement, sensibiliser la population au tourisme et animer les comités du tourisme. La direction des opérations locales est constituée d’une directrice et de 9 agents, dont 1 sur Raiatea.

Pour sa mission d’accueil, d’orientation et d’information, le Tahiti Tourisme dispose de 4 points d’accueil et d’information. Au total ce sont près de 45 000 visiteurs qui se seront rendus dans les différents points d’information. Les Américains composent la majorité de ses visiteurs, suivis des métropolitains, des autres européens et des résidents avec près de 3 500 visiteurs.

Le comptoir de la gare maritime, à Papeete, était installé depuis 2016, permettant d’informer et d’orienter le flux touristique en partance, ou en provenance, de Moorea. Dans le cadre de la construction de nouveau terminal de croisière, les services d’accueil et d’information sont maintenant assurés sous un chapiteau provisoire situé en face de l’épi nord du quai des paquebots. Le comptoir de l’aéroport de Tahiti-Faaa est quant à lui installé depuis 2018 pour répondre à l’augmentation du flux de passagers liée à l’arrivée des nouvelles compagnies. Depuis l’ouverture, près de 3 300 touristes se sont rendus à ce guichet d’informations. Le bureau de Raiatea est, lui, localisé à la gare maritime d’Uturoa.

Compte tenu du volume de touristes accueillis, Tahiti Tourisme a souhaité se doter d’un outil permettant de donner aux touristes et à la population un niveau de confort optimal. C’est la raison pour laquelle Tahiti Tourisme a repris le bail de l’ancienne agence Socredo Tiare située sur le front de mer de Papeete, au niveau du quartier du commerce. Ainsi, ce sont 146m² qui seront dédiés à l’accueil et à l’information touristique sur la base d’un design mêlant modernité et traditions. D’une part, la culture et le patrimoine seront mis en avant avec l’exposition permanente d’œuvres réalisés par les élèves du Centre des Métiers d’Art avec qui Tahiti Tourisme souhaite développer un partenariat à long terme. D’autre part, des produits locaux seront également exposés.

L’espace sera réparti en deux grandes zones : la partie avant, composées de 3 espaces, dédiée à l’accueil des touristes a été conçue pour que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder facilement, un premier espace d’accueil incluant un desk en bois local et nacres derrière lequel les touristes trouveront l’ensemble des informations disponibles et par un second espace de détente pourvu de fauteuils dans lesquels les touristes pourront se détendre et profiter du Wifi offert et un troisième espace « boutique » dans lequel les produits dérivés de la marque Tahiti Et Ses Îles seront vendus (parapluies, mugs, gourdes réutilisables…).

La partie arrière du local ne sera pas accessible au public mais offrira au personnel de Tahiti Tourisme dédié aux opérations locales un espace de travail optimisé. Les travaux devraient démarrer ce mois-ci pour une durée de 3 mois environ, avec une livraison prévue en janvier 2020. Le coût des travaux, mobilier compris, est estimé à 45 millions Fcfp. Ils seront financés sur fonds propres par Tahiti Tourisme.

**Subvention de fonctionnement pour le Comité polynésien des maisons familiales rurales**

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention d’un montant de 87 millions Fcfp au comité polynésien des maisons familiales rurales (CPMFR) au titre de l’année 2019 pour ses dépenses de fonctionnement.

Créé en 1980, le CPMFR, qui fonctionne également sous le régime d’une association de type loi 1901 est, en tant qu’entité fédératrice des huit maisons familiales rurales (MFR), chargé du suivi administratif, financier et pédagogique. En effet, il a notamment pour objet de favoriser une approche globale des questions relatives aux formations dispensées dans les classes de 4e, 3e, CAPA, selon un rythme approprié par alternance. Il apporte également un appui logistique aux MFR. Il définit et met en oeuvre, en partenariat avec les MFR, la politique de recrutement, de formation et d'encadrement pédagogique des moniteurs. Le comité est, par ailleurs, l’interlocuteur privilégié de l’union nationale des MFR, d’éducation et d’orientation.

Constituées en association, les (MFR) comptent huit structures de formations réparties sur l’ensemble de la Polynésie française à savoir, 4 structures sur Tahiti et 1 structure sur les îles de Huahine, Tahaa, Hao et Rurutu. Elles sont directement financées par l’Etat sur la base de leur quota d’élèves fixé à 480, en application de la convention quinquennale 9 juillet 2009 relative au fonctionnement des maisons familiales rurales (MFR) de Polynésie française. Ainsi, entre 2016 et 2019, la population scolaire des MFR s’est élevée en moyenne à 441 élèves. Pour l’année 2018, la subvention de l’Etat s’est élevée à 211 337 211 Fcfp pour le fonctionnement des MFR et 47 020 974 Fcfp pour les bourses des élèves, soit un montant total de 258 358 185 Fcfp.

**Développement de la Grande Plaisance**

Le ministère du Tourisme entend développer le secteur de la Grande Plaisance en Polynésie. Dans cette perspective, l’une des premières actions de 2019 de Tahiti Tourisme a été le jumelage avec le Yacht Club de Monaco ainsi que leur participation conjointe au Yacht Show de Singapour en mars dernier.

Tahiti Tourisme a ainsi mis en œuvre ses actions de développement de la visibilité dans ce secteur avec les événements suivants : participation au Monaco Yacht Show du 25 au 28 septembre, participation au séminaire charter de l’International Yacht Broker Association le 9 octobre, et présentation des résultats de l’étude d’impact économique de la Grande Plaisance 2019. Organisé en Principauté de Monaco, le Monaco Yacht Show présente, chaque année, plus de 100 superyachts uniques et exceptionnels construits par les plus grands chantiers navals au monde et accueille les acteurs majeurs du yachting.

En septembre, l’industrie du yachting s’est réunie aussi à Monaco où une quarantaine de nouveaux lancements sont dévoilés en première mondiale chaque année. 600 sociétés exposantes et partenaires participent à l’événement. Cette année, Tahiti Et Ses Iles a disposé pour la première fois d’un stand sur le salon professionnel de la Grande Plaisance, partagé avec la marina Port Denarau de Fidji. Tahiti Tourisme a en effet décidé de s’allier à la marina Port Denarau, elle-même soutenue par Tourism Fiji, afin de promouvoir la région pacifique auprès des Superyachts. Etant donné l’attention générée par la coupe du monde de rugby au Japon cette année, les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 ainsi que l’America’s Cup en Nouvelle-Zélande en 2021, la coopération s’avère essentielle afin de pouvoir proposer aux Superyachts un itinéraire régional complet.

Le 9 octobre, Tahiti Tourisme a aussi participé au séminaire charter de l’International Yacht Broker Association (IYBA), en Floride. Ce séminaire a également été l’opportunité pour Tahiti Tourisme de sensibiliser les professionnels de ce secteur à l’importance de la préservation des ressources marines et à la protection des espèces végétales et animales. Les Coral Gardeners se sont joints à Tahiti Tourisme dans cette démarche de sensibilisation, en mettant l’accent sur la préservation des récifs coralliens. De nombreux propriétaires de Superyachts ainsi que les clients charter sont très sensibles à cette cause, et cette intervention permettra de positionner la destination comme un exemple en la matière.

La réalisation d’une étude sur les retombées économiques de la Grande Plaisance en Polynésie française était aussi l’une des priorités de Tahiti Tourisme pour 2019. Avec l’aide d’un comité de pilotage constitué de l’ISPF (Institut de la statistique de la Polynésie française), du service du tourisme, de Tahiti Tourisme et de membres du Cluster Superyacht, l’agence londonienne The Superyacht Agency a été sélectionnée fin 2018 pour réaliser cette étude.

Deux aspects sont abordés dans l’étude : d’une part l’impact économique consistant en un questionnaire envoyé à une base de 325 superyachts. L’étude livrée en juin 2019 démontre que chaque année, la cinquantaine de Superyachts qui visitent les eaux polynésiennes génèrent un peu plus de 2,8 milliards Fcfp de retombées économiques, soit environ 2,8 millions Fcfp par visiteur (1 100 visiteurs en moyenne par an). En comparaison, un touriste « terrestre » dépense un budget moyen de 270 000 Fcfp en Polynésie française.

Un second questionnaire sur la perception de la destination a été envoyé à un échantillon de professionnels internationaux du secteur composé principalement de capitaines, de propriétaires de yachts, de manager de yachts et de courtiers en charter. Cette enquête permettra notamment à la destination d’ajuster sa stratégie de promotion et de développement de la Grande Plaisance au niveau local. A titre d’exemple, pas moins de 120 superyachts ont exprimé à ce jour leur intérêt de se rendre en Nouvelle-Zélande pour l’America’s Cup : il s’agit d’une véritable opportunité pour Tahiti Et Ses Iles qui se situent sur leur route.

**La Polynésie restitue les terres de Rurutu et Rimatara**

Historiquement, aucune procédure de revendication des terres n’a été mise en place dans les îles de Rurutu et Rimatara. Ainsi, en l’absence de délivrance de titre foncier au profit des habitants de ces îles, les biens fonciers de Rurutu et Rimatara sont considérés comme des « biens sans maître » intégrés au patrimoine du Pays.

Les habitants de Rurutu et Rimatara doivent donc nécessairement recourir à la procédure de reconnaissance de propriété notamment par prescription acquisitive trentenaire. Or cette procédure s’avère souvent très longue et coûteuse, celle-ci passant nécessairement par une procédure devant la justice rendant fréquemment indispensable le recours à un avocat.

C’est ainsi pour pallier ce « vide juridique historique », qu’il est proposé l’instauration d’une procédure exceptionnelle et temporaire spécifique aux îles de Rurutu et Rimatara tendant à la délivrance de titres de propriété.

Le projet de loi du Pays visant à organiser le titrement de certaines terres sises à Rurutu et Rimatara, archipel des Australes, Polynésie française permettra la cession à titre gratuit de biens relevant du domaine privé de la Polynésie française, en dehors de toute action en revendication de propriété devant le tribunal foncier.

Ce projet permettra à terme de rendre 1 882 parcelles cadastrales couvrant une superficie de 14 194 434 m² à Rurutu et 844 parcelles cadastrales couvrant une superficie totale de 4 422 800 m² à Rimatara.

**Organisation de formations destinées aux professionnels du secteur primaire**

L’année dernière, la Chambre de l’agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) a organisé dans les cinq archipels de la Polynésie le séminaire *« vers une amélioration de l’efficacité du mouvement participatif »*, lequel a permis d’identifier les besoins en matière de formation des professionnels.

Plusieurs thématiques de formation ont été retenues comme prioritaires par les agriculteurs. La CAPL a mis en place la première session de formations au quatrième trimestre de cette année, en sélectionnant deux thématiques par archipel qui seront dispensées dans les trois îles comptabilisant le plus d’agriculteurs et pêcheurs lagonaires inscrits au registre de l’agriculture et de la pêche lagonaire.

Dispensée à titre onéreux sur la base des tarifs fixés par la chambre, chaque session accueille 12 stagiaires. Les tarifs appliqués sont de l’ordre de 2000 Fcfp pour les titulaires de carte professionnelle et de 10.000 Fcfp pour les non titulaires de carte professionnelle. La durée de chaque formation sera de 24 heures, étalée sur 3 à 4 jours.

*Formations à la transformation*

Les formations porteront sur la transformation des fruits et légumes, des produits de la pêche et de la cocoteraie. Les participants découvriront de nouvelles possibilités pour transformer et valoriser leurs produits. (Inscription auprès de Food&CookLab)

|  |  |
| --- | --- |
| Île | Dates |
| Transformation des fruits et légumes |
| Rurutu | 28, 29 et 30 Octobre |
| Tahaa | 05, 06 et 7 Novembre |
| Tubuai | 05, 06 et 07 Novembre |
| Raiatea | 08, 09 et 11 Novembre |
| Huahine | 13, 14 et 15 Novembre |
| Ua Pou | 18, 19 et 20 Novembre |
| Rimatara | 19, 20 et 21 Novembre |
| Nuku Hiva | 03, 04 et 05 Décembre |
| Hiva Oa | 06 ap-m, 07, 09 et 10 mat Décembre |
|  |  |
| Transformation des produits de la pêche |
| Fakarava | 02, 04 et 05 Novembre |
| Rangiroa | 07, 08 et 09 Novembre |
| Kaukura | 02, 03 et 04 Décembre |
|  |  |
| Transformation des produits issus du cocotier |
| Kaukura | 28, 29 et 30 Novembre |
| Rangiroa | 09, 10 et 11 Décembre |
| Fakarava | 12, 13 et 14 Décembre |

*Formations à la gestion de l’exploitation et de groupement agricole*

Les formations portent sur les outils pour améliorer la gestion de son exploitation, et assurer un fonctionnement efficace d’un groupement agricole. (Inscription auprès du CFPA de Opunohu - Moorea)

|  |  |
| --- | --- |
| Île | Dates |
| Tahaa | 28 au 31 Octobre |
| Raiatea | 4 au 7 Novembre |
| Hiva Oa du  | 25 au 29 Novembre |
| Ua Pou | 2 au 6 Décembre |
| Nuku Hiva | 9 au 13 Décembre |

*Formations à l’agriculture biologique*

Les formations portent sur l’agriculture biologique, les techniques et les démarches pour devenir agriculteurs bio. (Inscription auprès du CFPA de Opunohu - Moorea)

|  |  |
| --- | --- |
| Île | Dates |
| Rimatara | 25 au 28 Novembre |
| Rurutu | 2 au 6 Décembre |
| Tubuai | 9 au 13 Décembre |

**Complément à la liste des produits utilisés en agriculture biologique exonérés de droits et taxes à l’importation**

La volonté du gouvernement est de développer et de promouvoir l’agriculture biologique pour assurer à la population une alimentation plus saine et de qualité. En complément des aides financières consenties aux agriculteurs engagés dans une démarche d’agriculture biologique, le Conseil des ministres a souhaité exonérer de droits et taxes à l’importation certains produits utilisables dans ce mode de production Bio.

La liste des produits importés utilisés en agriculture biologique a ainsi été complétée par de nouveaux insecticides et herbicides composés d’extraits de végétaux afin d’inciter le remplacement de pesticides chimiques par d’autres, moins nocifs à la fois pour l’utilisateur et l’environnement. Près d’une vingtaine de catégories de produits biologiques (semences, engrais, pesticides, insecticides, herbicides, matériels…) proposés dans les commerces sont d’ores et déjà exonérés de droits et taxes à l’importation, afin d’en baisser le coût d’achat pour les agriculteurs.

**Convention avec l’Institut national de l’origine et de la qualité (INAO)**

La Polynésie française possède des produits du terroirs et des savoir-faire uniques qu’il faut valoriser et protéger. Des logos ajoutés sur l’emballage aident le consommateur à identifier ces produits originaux ou de qualité.

Un projet de loi du Pays est en cours d’adoption, visant à instaurer en Polynésie française, pour les produits agricoles, forestiers, de l’artisanat traditionnel ou alimentaires et les produits de la mer, trois signes d’identification de la qualité et de l’origine, *appellation d’origine*,*indication géographique,* et *label qualité supérieure »* équivalent du « label rouge » en métropole par exemple.

Au titre du soutien de l’Etat pour le développement de l’agriculture en Polynésie française, des discussions ont été engagées avec l’Institut national de l’origine et de la qualité (INAO) afin d’arrêter les principes d’une collaboration avec les services techniques du ministère de l’Economie verte.

En ce sens, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention-cadre fixant 4 axes prioritaires d’intervention :

* Conseil juridique sur la démarche « signe de qualité » menée par la Polynésie française
* Veille juridique sur les marchés extérieurs à la Polynésie française, des produits disposant de signes de qualité officialisés  (le seul produit concerné actuellement est le monoï de Tahiti)
* Expertise et proposition d’actualisation du signe de qualité « appellation d’origine » existant pour le monoï de Tahiti
* Appui à la création de « signes de qualité » de type AOP/IGP sur les filières Vanille de Tahiti (AOP), Rhum (IGP) et autres filières à fort potentiel, tel que notre huile de coco vierge, le miel ou encore le tamanu.

**Noël des solidarités le 7 décembre dans les Jardins de Paofai**

Sur proposition du ministre de la Famille et des Solidarités, en charge de l’égalité des chances, la Direction des solidarités, de la famille et de l’égalité (DSFE) organisera en décembre prochain, le « Noël des solidarités ». Cet événement sera ouvert à tous, dans les jardins de Paofai, le samedi 7 décembre, de 12h30 à 17h30.

En 2017 l’évènement a rassemblé près de 750 enfants placés en foyers et familles d’accueil et, en 2018, ce sont plus de 1500 enfants qui ont répondu présents pour ce rassemblement. La DSFE réitère donc cette année l’opération Noël des Solidarités, sous la thématique du développement durable et de l’éducation au respect de notre fenua. Les enfants seront accompagnés par leurs familles ou des accompagnateurs (accueillant familial agréé, encadrant institutionnel, familles d’accueil tiers, feti’i).

Des activités adaptées seront proposées par tranche d’âge. Pour les 0 à 6 ans : manèges, ateliers de maquillage, ateliers créatifs, jeux de pêche aux canards, jeux de balles, ateliers créatifs, bouée gonflable, cible de football géante, bubble foot sur l’espace du « beach soccer », pouponnière. Pour les 7 à 12 ans : ateliers de maquillage, atelier de tawashi, ateliers créatifs, stand de « ‘aumoa », jeu de piste, activités de sensibilisation sur la préservation de l’environnement, tatouage pailleté éphémère, stand d’onglerie. Pour les 13 à 21 ans : stand de boxe anglaise, d’escrime, de boxe thai « vahine », d’onglerie, de MMA, de ju jit su, de slackline, de fitness et de parcours du combattant proposé et animé par le RSMA.

De plus, une animation continue sera programmée sur la scène centrale. Il y sera présenté des tours de magie, de clown, de chant, des prestations de danse hip-hop/jazz, avec l’orchestre du Conservatoire artistique de Polynésie française et un groupe de musique. L’organisation de cette manifestation est possible grâce à la mobilisation d’un grand nombre d’acteurs de la société polynésienne, tant du secteur privé que de la société civile.

**Présentation du plan pour la paix  « Nuna’a Ma’ohi ‘Aihau, Polynésiens artisans de paix »**

La ministre de la Famille et des solidarités a présenté en Conseil des ministres le plan pour la paix baptisé « Nuna’a Mao’hi ‘Aihau, Polynésiens artisans de paix ». Le but est de remettre au cœur de la société des valeurs telles que la dignité, la famille, la qualité des relations humaines et du cadre de vie, l’équité et la paix.Pour atteindre cet objectif, le plan « Nuna’a Mao’hi ‘Aihau, Polynésiens artisans de paix » se déploie selon les orientations stratégiques suivantes :

* *Un plan d’urgence sociale pour la dignité de tous*. Il s’agit d’actions visant à répondre aux besoins urgents des personnes en situation de vulnérabilité afin de leur permettre, par un accompagnement adapté, de prendre ou reprendre leur vie en main et apporter, eux aussi, leur contribution active et personnelle à la vie de la société.
* *Un plan de développement humain* pour déployer le plein potentiel de chaque vie humaine et ancrer les racines du peuple polynésien dans ses valeurs et son identité. Des besoins de repères se font durement sentir dans l’éducation des enfants et dans la construction confiante de l’avenir des jeunes avec un besoin urgent d’équité et de solidarité pour les personnes discriminées. Ce plan sera mis en place par une importante campagne de communication et de formation et par des évènements porteurs.
* *Un plan pour l’égalité des chances* afin de lutter contre toute discrimination, parce que l’égalité des chances qui progresse peu à peu a besoin d’être promue avec force pour être effective partout et tout le temps. Trop de personnes souffrent encore de discriminations les empêchant de prendre la place qui leur revient au sein de la société.
* *Un plan de bonne collaboration* avec les acteurs sociaux dont l’objectif est de recentrer leurs tâches vers leur cœur de métier, le suivi et l’accompagnement des familles dans leur diversité. Cet axe implique une réorganisation, une optimisation de la formation des professionnels et un développement des partenariats.
* *Agir en interministérialité* pour une mise en œuvre optimale des politiques publiques. L’importance de la collaboration entre les ministères et entre les services est réaffirmée pour répondre de façon la plus adéquate et la plus complète possible aux besoins des Polynésiens. Cette feuille de route comporte plusieurs actions qui demandent l’intervention conjuguée des compétences respectives de différentes entités.

-o-o-o-o-o-